

Mise en œuvre d'animations citoyennes dans le cadre du salon de l'agriculture biologique organisé par le Département de La Réunion en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du 28 au 30 avril 2023

Appel à candidatures préalable à la délivrance de l'autorisation d'occupation d'un espace et la mise à disposition d'un chapiteau dans le cadre de l'animation citoyenne mise en œuvre lors du salon de l'agriculture biologique du 28 au 30 avril 2023. Le volet « animations citoyennes » sera organisé les 29 et 30 avril 2023 (*).

<p>Objet de la consultation</p>	<p>Appel à candidatures pour la mise en œuvre d'animations citoyennes, en faveur de la promotion et du développement de l'Agriculture Biologique à La Réunion, dans le cadre du salon de l'agriculture biologique du 28 au 30 avril 2023.</p> <p>Dans ce cadre, il y aura mise à disposition d'un emplacement, par candidat retenu, pour les 2 journées du salon de l'agriculture biologique sur le site du Jardin Botanique de Mascarin.</p>
<p>Caractéristique de l'emplacement et des chapiteaux mis à disposition</p>	<p>L'évènement sera organisé sur le site du Jardin Botanique de Mascarin (commune de Saint-Leu – Route des Colimaçons),</p> <p>Chapiteau : tente pliable 3 m X 3m</p> <p>Les autres équipements (ex : tables) seront à la charge du candidat.</p> <p>L'installation des candidats retenus se fera de 07h30 à 8h45 et l'ouverture au public se fera à 09h00.</p>
<p>Animations citoyennes attendues (au choix)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Informations et/ou animation sur l'agriculture biologique, son évolution, méthodes innovantes en agroécologie, les utilisations possibles, et l'alimentation durable • Jeux interactifs avec les visiteurs sur la thématique de l'agriculture biologique et de la transition écologique • Animations théâtrales, danse, musique, ateliers créatifs, • Expositions et dégustations (pas de vente possible) de produits issus de la production agricole locale certifié agriculture biologique <p>L'interactivité avec le public de tout âge sera fortement appréciée dans les propositions.</p>

Éligibilité du candidat	<ul style="list-style-type: none"> • Associations loi 1901 sans but lucratif et sans caractère ni appartenance politique • Engagement à respecter un cadre éthique de participation au salon et de mise en œuvre des animations et des informations qui sera transmis lors du salon
Nombre maximal d'emplacements et de chapiteaux attribués	5 pour la durée de 2 jours du salon (29 & 30 avril 2023)
Constitution du dossier de candidature	<p>Le dossier de candidature se compose d'un formulaire en annexe, comprenant à minima :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nom de l'association • Adresse du siège social • Nom et prénoms du président • Coordonnées (mail et téléphone) du président • Listes des animations proposées • Contenu détaillé de chaque animation • Liste des matériels (l'organisateur de la manifestation ne financera pas les matériels rapportés par le candidat pour la tenue de son stand). Les matériels doivent répondre aux normes de sécurité en vigueur. • Liste des besoins spécifiques liés au site (ex : électricité, eau)
Caractéristiques principales de la convention d'occupation de l'espace	<ul style="list-style-type: none"> • Durée : de 07h30 (installation) à 17h30 • Montant de la redevance : gratuite
Conditions de participation à la procédure de sélection	<ul style="list-style-type: none"> • Le formulaire de candidature mis en annexe complété • Pièces à joindre obligatoirement : <ul style="list-style-type: none"> ◦ L'Attestation d'assurance (Responsabilité Civile) ◦ Les statuts de l'association
Critères de sélection	<ul style="list-style-type: none"> • Originalité des animations proposées : 4 points • Mise en œuvre d'animations interactives avec les visiteurs : 4 points • Mise en œuvre d'activités pédagogique et ludiques adaptés à un public de tout âge : 3 points • Compréhensibilité des animations proposées : 2 points • Diversité des animations : 2 points <p>Les emplacements et chapiteaux seront attribués suivant l'ordre décroissant de classement des candidatures établis sur la base des critères ci-dessus, jusqu'à épuisement des 5 emplacements disponibles.</p> <p>En cas d'égalité ne permettant pas l'attribution d'un ou plusieurs emplacements il sera procédé à un tirage au sort en formation collégiale.</p>

Date limite de remise des dossiers	Les dossiers de candidature doivent être transmis avant le 21 Mars 2023 à 12h00 à l'adresse suivante : <ul style="list-style-type: none">• par courriel : brigitte.marianne@reunion.chambagri.fr Ou <ul style="list-style-type: none">• déposés : À l'attention de Mme Brigitte MARIANNE Secrétaire du département productions végétales Chambre d'agriculture de Saint-Denis 24, rue de La Source 97400 SAINT-DENIS Tél : 02 62 94 25 94
---	---

() Le Conseil Départemental, organisateur de l'évènement, se réserve la possibilité de réduire à 2 jours la durée du salon (28 et 29 avril 2023), selon le niveau de mobilisation des candidats sur le marché BIOPÉI. Dans ce cas, le marché BIOPÉI se tiendra uniquement le samedi 29 avril 2024. Les agriculteurs retenus dans le cadre de cet appel à candidature seront informés 15 jours avant l'évènement sur la durée du marché.*